QUELQUES QUESTIONS À SE POSER AVANT D'ENTAMER UN PROCESSUS DE PLAINTE

Quel est l'objectif poursuivi?

Dénoncer son insatisfaction face au service rendu (un droit a été lésé ou le professionnel a manqué de respect)

Dénoncer l'absence de services, délais ou l'incapacité du service à répondre aux besoins

Obtenir une révision d'une décision qui est jugée non adéquate

Signaler une situation de danger ou d'exploitation

Quel temps puis-je consacrer?

Certaines plaintes ne requièrent que peu de temps tandis que d'autres impliquent beaucoup d'énergie

Le processus de plainte comporte des délais à respecter

Parfois, il peut y avoir un dossier à constituer

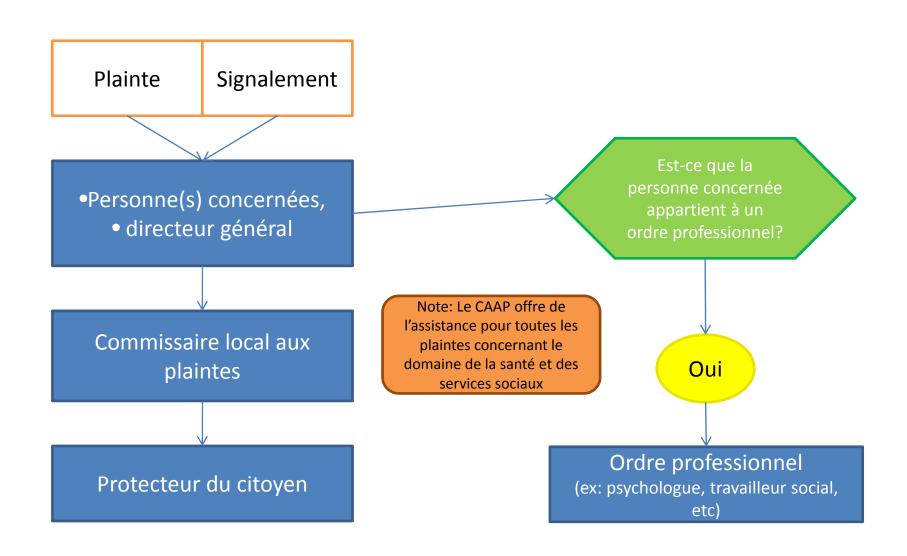
Où puis-je trouver de l'aide pour me soutenir?

Processus de plainte

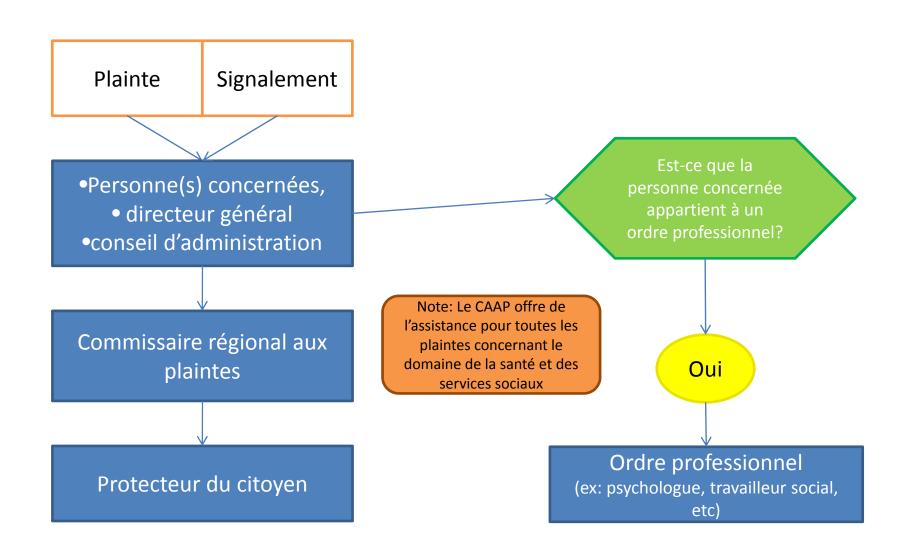
	Santé et services sociaux	Éducation		Emploi et Sécurité du revenu			Prestations		Transport	Ville
	Établissements, Agence, Ministère, Urgence santé, organisme com- munautaires	École	Services de garde (CPE, Garderies privées, Coordinta- tion des garderies en milieu familiale)	Employeur	Emploi Québec	Sécurité du revenu	Régie des rentes du Québec (Allocation familiale)	Prestation pour enfants handicapés (gouverneme nt fédéral)		
le étape	•	Étape de négociation: • Avec l'employé concerné par la plainte (si tel est le cas) • Son Superviseur • L'instance décisionnelle (Directeur, conseil d'administration, etc.)							Bureau des plaintes de la STM	Bureau Accès Montréal
2e étape	Commissaire local ou régional aux plaintes	Conseil des commissaires	Ministère de la famille (Bureau des plaintes)	Commission des normes du travail - Commission des relations du travail	Bureau des plaintes	Bureau des plaintes Révision	Commissaire aux plaintes Comité de révision	Division des plaintes de l'Agence de revenu du Canada	Conseil d'ad- ministration de la STM	Ombudsman de la ville de Montréal
3e étape	Protecteur du citoyen	*Commission des droits de la personne et de la jeunes- se	Protecteur du citoyen	*Commission des droits de la personne et de la jeunes- se	Protecteur du citoyen	1) Protecteur du citoyen 2) Tribunal administratif	1) Protecteur du citoyen 2) Tribunal administratif	Ombuds- man des contribua- bles		
Cours d'appel et suprême		*Cour d'appel		*Cour d'appel						
et suprême		*Cour Suprême	4 0 4 14	*Cour Suprême						

^{*:} Ces étapes sont possibles seulement en cas de discrimination

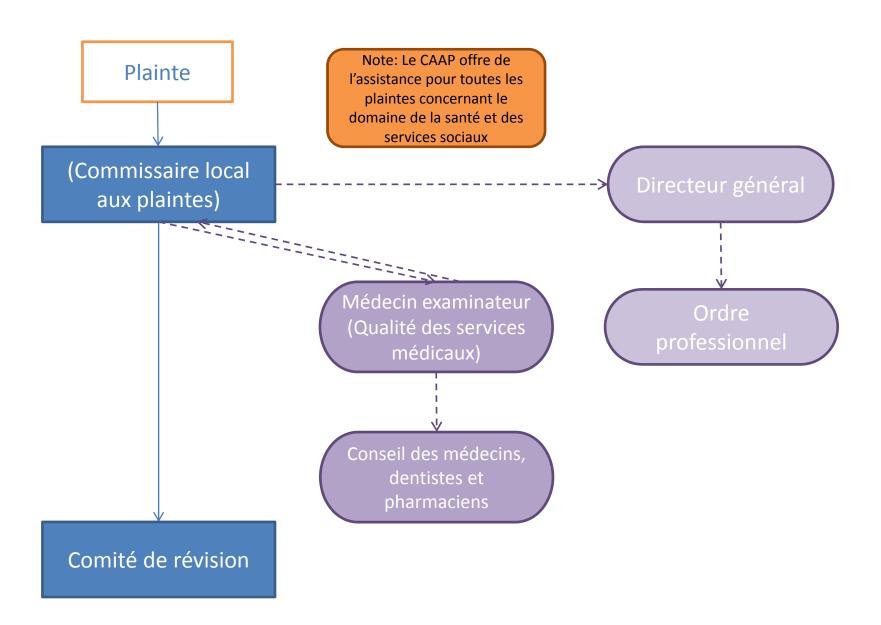
Réseau de la santé et des services sociaux CSSS, CRDITED



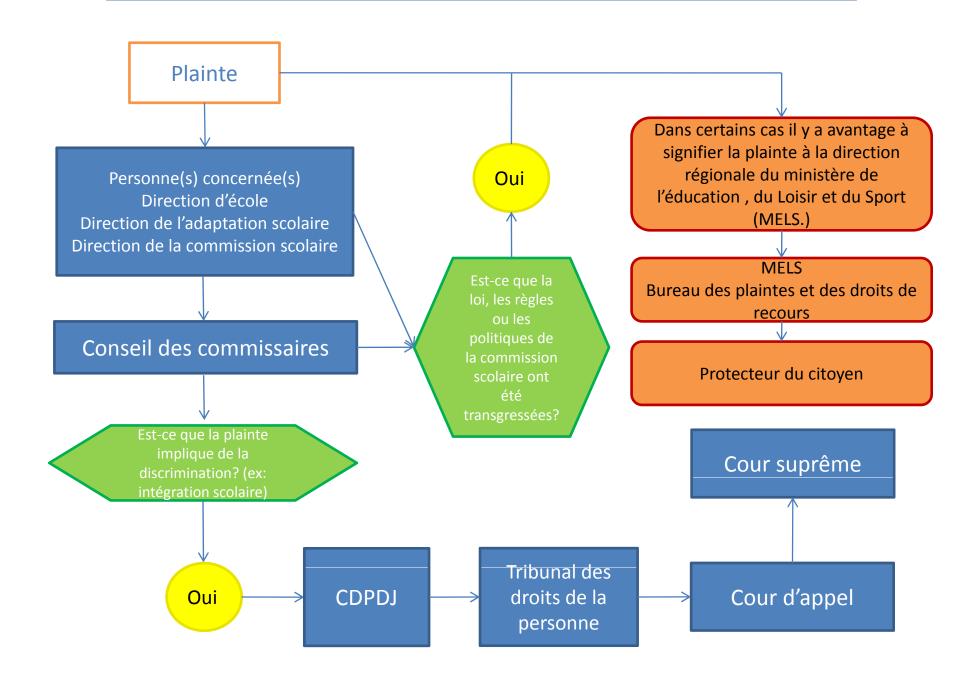
Réseau de la santé et des services sociaux Agence de la santé et des services sociaux, organismes communautaires



Médecin, dentiste, pharmacien travaillant dans un établissement public



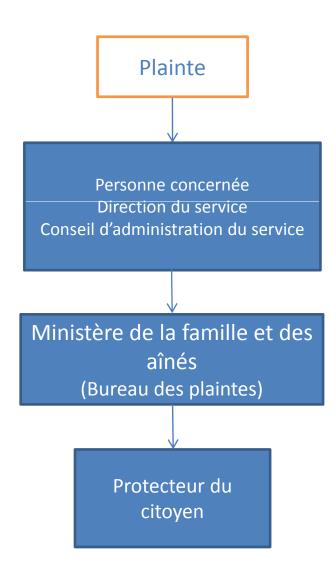
Services éducatifs

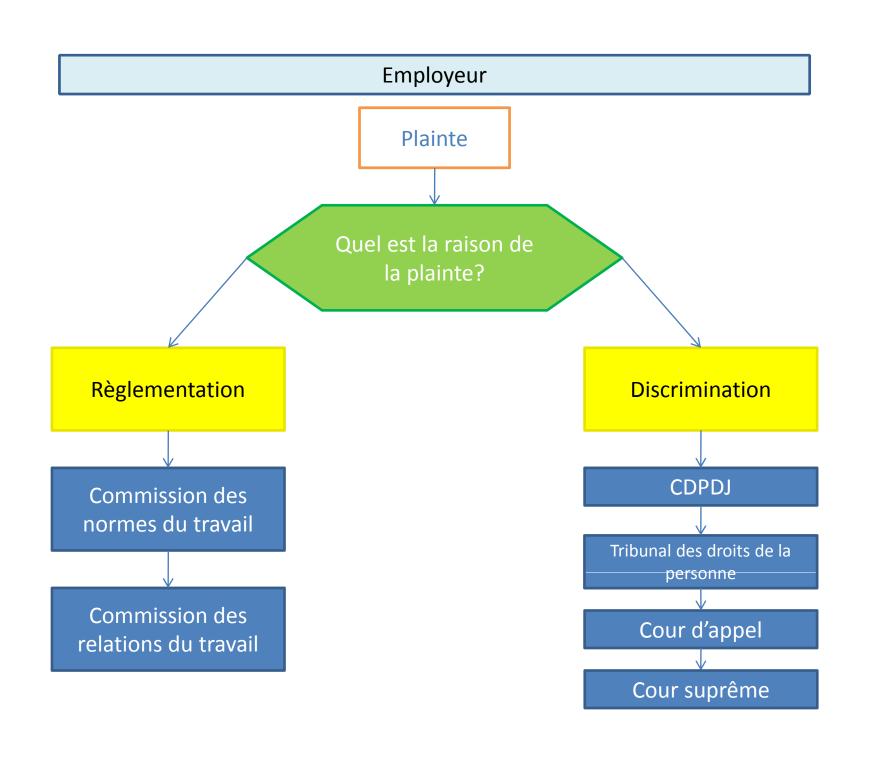


Services de garde

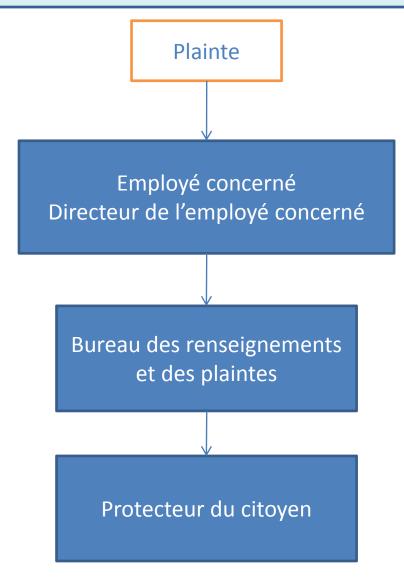
Les services de garde sont:

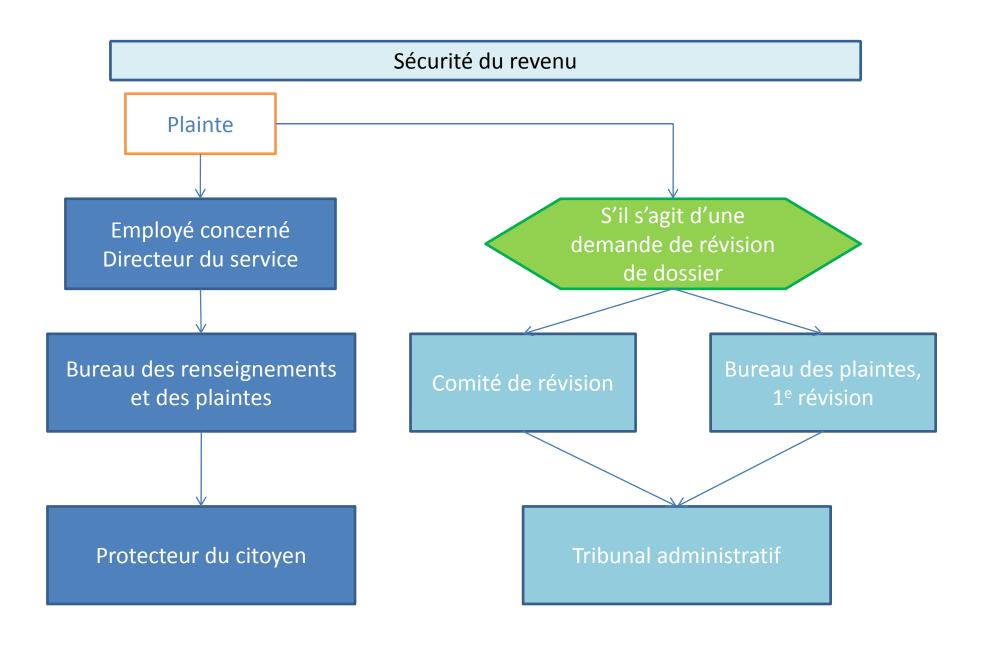
- Les CPE
- Les garderies privées
- Les bureaux de coordination des garderies en milieu familial





CLE – Emploi Québec

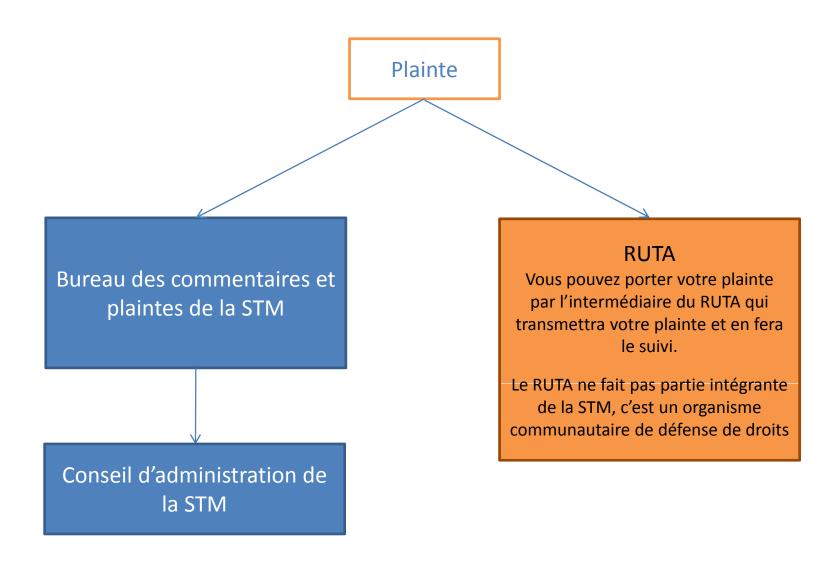




Régie des rentes du Québec (allocation familiale) Plainte S'il s'agit d'une plainte Pour contester une concernant le décision traitement d'un dossier Demande de révision du Commissaire aux services dossier Tribunal administratif Protecteur du citoyen

Agence de revenu du Canada (prestation pour enfant handicapé) Plainte S'il s'agit d'une plainte Pour contester une concernant le décision traitement d'un dossier Appeler directement à •Personne concernée l'Agence de revenu du •Directeur du service Canada Formulaire de plainte liée au service Ombudsman des contribuables

Société de transport de Montréal



Loisir municipal Plainte •Service de loisir Il est possible de •Directeur des loisirs de Bureau d'accès Montréal contacter Altergo l'arrondissement pour de l'assistance Ombudsman de la ville Le bureau de l'ombudsman peut vous indiquer comment faire cheminer votre plainte.

Accessibilité universelle et autres services de la ville

Plainte

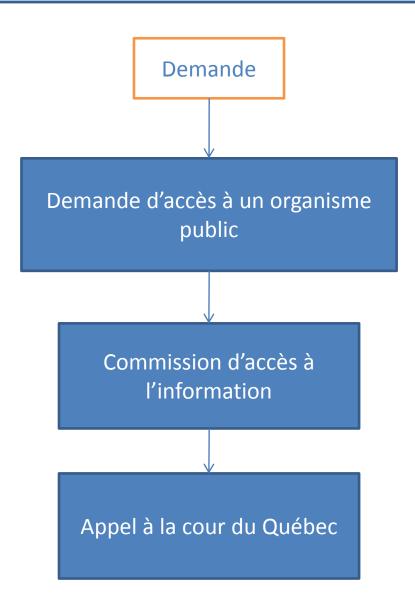
- •Service concerné
- •Directeur du service concerné
- •Directeur de l'arrondissement

Bureau d'accès Montréal

Ombudsman de la ville
Le bureau de l'ombudsman peut
vous indiquer comment faire
cheminer votre plainte.

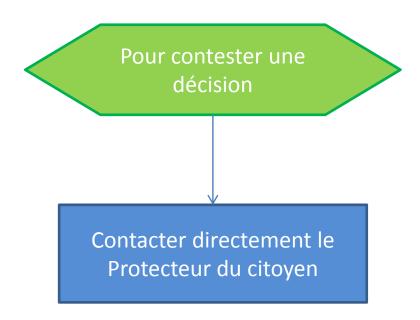
Régie de l'assurance maladie du Québec Plainte Personne insatisfaite Pour contester une des services reçus décision Commissaire aux plaintes des Demande de révision du personnes assurées dossier Tribunal administratif Protecteur du citoyen

Accès à l'information



Vous pouvez faires des demandes à ces endroits:
Organismes gouvernementaux du Québec
Villes, Municipalités régionales de Comté (MRC),
Organismes scolaires,
Établissements de santé ou de services sociaux

Curateur public



Demande de plainte concernant le traitement de votre plainte

Il est possible dans plusieurs cas de faire une plainte si vous êtes insatisfaits du traitement de votre plainte. Toutefois, ce processus ne permet pas de changer les décisions prises concernant votre plainte initiale.

Pour plus d'information à ce sujet vous pouvez communiquer avec le Protecteur du Citoyen.

Sigles

MELS: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

CSSS: Centre de santé et de services sociaux

CRDITED: Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en

troubles envahissants du développement

CPE: Centre de la petite enfance

STM: Société de transport de Montréal

RUTA: Regroupement des usagers du transport adapté

CDPDJ: Commission des droits de la personne et de la jeunesse

CLE: Centre local d'emploi

CAAP: Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes

QUI PEUT SOUTENIR UN USAGER DANS LE PROCECESSUS DE PLAINTE?

- 1. Le service qui reçoit la plainte
- 2. Le protecteur du citoyen
- 3. Le CAAP.
- 4. Les comités des usagers
- 5. L'OPHQ
- 6. Certains organismes communautaires
- 7. la CDPDJ